



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 9 JUIN 2018 À 14h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Marc-Olivier Duchesne Marc Frédette Stephen Lloyd Chantal Raymond Andrea Leber Martin Paul Gélinas
	Le Directeur général et secrétaire-trésorier	

1. RÉSOLUTION 2018 - 068 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance extraordinaire du 2 mai 2018
- 2.2 Séance ordinaire du 12 mai 2018

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Loisirs Barkmere
- 3.5 Suivi de la dernière séance
- 3.6 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Octroi d'un contrat pour service professionnels en urbanisme et inspection
- 4.3 Code d'éthique – Avis de motion
- 4.4 Finances- dépôt

5. Environnement

- 5.1 Programme d'aide aux composteurs domestiques et commerciaux

6. Urbanisme

- 6.1 Amendement à un PIIA

7. Infrastructures et services

- 7.1 Achat de passerelles pour section « A »
- 7.2 Achat pour stationnement municipal
- 7.3 Année d'option – contrat collectif de cueillette et transport

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 8.1 Dernier conseil des maires
- 8.2 Appui au mémoire de la MRC sur le PAFIO

9. Levée de l'assemblée



ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Résolution 2018 - 069 – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, *RLRQ c C-19*,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par le conseiller Marc Frédette et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2018 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 Résolution 2018 - 070 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2018

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal dans les délais requis avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, *RLRQ c C-19*,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyée par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2018 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Incidence (14h05) : Arrivée du conseiller Marc-Olivier Duchesne

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Aucune annonce ne fut faite.

3.2 Correspondances

Aucune correspondance officielle n'a été reçue depuis la dernière séance.

3.3 APLÉ

Aucune intervention.

3.4 Loisirs Barkmere

Madame Lyne Valois, représentante du comité, fait un résumé des travaux du comité.

3.5 Suivi de la dernière séance

Aucun sujet particulier n'a découlé de la dernière séance.



3.6 Période de questions (30 minutes)

Une période de questions de trente minutes est tenue. Après l'expiration d'une période de 30 minutes aucun autre intervenant ne s'étant manifesté, Monsieur le maire déclare la période de question close.

4. Finances et Administration

4.1 RÉSOLUTION 2018 – 071 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Frédette secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere

Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant

Town of Barkmere

Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant

No. No.	Bénéficiaire Payee	Montant Amount	Date Date	Explication
801	Bell	\$98,31	2018-06-13	Ligne téléphonique hôtel de ville
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	\$40,79	2018-06-01	Location mensuelle carte débit mai 2018
		\$139,10		Total - Règlement 213
4460	MRC des Laurentides	\$28 938,00	2018-07-01	Règlement 330-2017
4461	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	\$16 667,50	2018-06-15	Protection contre incendie
4462	Ministre des Finances (SQ)	\$33 358,00	2018-06-29	Services de la Sûreté du Québec
4463	Serrurerie Saint-Jovite inc.	\$132,22	2018-06-09	Frais de service
4464	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	\$689,85	2018-06-11	Ouverture dossiers cour municipale
4465	Ménage Tremblant Net inc.	\$613,68	2018-06-09	Nettoyage hôtel de ville
4466	7631375 Canada Inc.	\$8 034,16	2018-06-09	Honoraires inspecteur du 4 mai au 2 juin 2018
4467	Ministère des Finances (CEH)	\$233,00	2018-06-09	Barrage droits annuels
4468	Gilbert P. Miller & Fils Ltée.	\$7 300,92	2018-06-09	Déneigement
4469	MRC des Laurentides	\$256,33	2018-06-09	Services télécommunication
4470	Eastman Systems	\$979,23	2018-06-09	Impression comptes de taxes
4471	Uniformes Universel Inc.	\$454,15	2018-06-09	Polos pour employés
4472	Richard O'Shaughnessy	\$544,97	2018-06-09	Mise à l'eau bateaux + maintenance
4473	CDW Canada Corp.	\$1 272,47	2018-06-09	Ordinateur
4474	Serrurier Magic S.E.N.C.	\$183,96	2018-06-09	Frais de service
4475	Chantal Raymond	\$264,44	2018-06-09	Timbres pour bulletins
4476	Dave Williams Roy	\$692,13	2018-06-09	Compte de dépenses
4477	Jessica Miller	\$35,00	2018-06-09	Jeux pour centre communautaire
		\$100		
		650,01		Total - Chèques
		\$18 809,33		Salaires et avantages sociaux
		\$119		
		598,44		Grand Total

ADOPTÉE



4.2 RÉSOLUTION 2018 - 072 – Octroi d’un contrat pour service professionnels en urbanisme et inspection

RÉSOLUTION – Contrat pour services professionnels en urbanisme et inspection

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-058;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Thessereault, consultant, a avisé l’administration municipale qu’il ne pourrait continuer à offrir ses services après le 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir le service d’urbanisme et l’émission de permis et certificats jusqu’à l’embauche d’une ressource permanente;

CONSIDÉRANT les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l’adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

CONSIDÉRANT l’offre de service reçu de la firme Urba+ datée du 27 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, secondé par le conseiller Marc Frédette, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere retienne les services de la firme Urba+ afin d’agir à titre de technicien au service de l’urbanisme et de fonctionnaire désigné selon le règlement 204 sur les permis et certificats, et que les pouvoirs prévus à ce règlement lui soient attribués, le tout en conformité avec les termes de la proposition de Urba + ;

QUE le tarif horaire soit de 65,00\$, plus les taxes applicables, plus les frais de déplacement entre le bureau d’Urba+ et l’Hôtel de Ville de Barkmere, à raison de 0,42\$ du kilomètre, le tout en conformité et sujet à l’offre de service d’Urba + datée du 27 avril 2018.

ADOPTÉE

4.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 246 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX RÉVISÉ.

Le conseiller Stephen Lloyd présente le projet de règlement 246 intitulé « règlement 246 Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux révisé » et donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 - RÉSOLUTION 2018 – 073 – Programme d’aide aux composteurs domestiques et commerciaux

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d’élimination d’ici 2020;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une subvention de l’ACDC, une municipalité admissible doit fournir de l’information au MDDELCC en remplissant le formulaire prescrit;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif de l’ACDC exige une résolution municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Michael Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere s’engage à respecter l’ACDC, en particulier ses éléments de reddition



de comptes;

QUE le directeur général, ou en son absence, le maire, soit autorisé à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

ADOPTÉE

6. URBANISME

RÉSOLUTION 2018-074 – Approbation des plans modifiés, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bâtiment résidentiel d'un (1) étage situé 8194 Lac des Ecorces (Caroline Delisle / Charles-Étienne Mongeau) a été approuvée en août 2017 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

CONSIDÉRANT QUE des modifications audits plans, relativement au revêtement extérieur, aux matériaux de construction ainsi que de certains changements structurels mineures, ont été soumises par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux plans ont été étudiées par le CCU selon les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable aux modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents amendés soumis en date du 21 mars 2018 au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la rénovation proposée au 8194 Lac des Écorces ;

ADOPTÉE

7. Infrastructures et services

7.1.1 Achat de passerelles pour section « A »

RÉSOLUTION – 2018-075 - Achat de quai pour passerelle

CONSIDÉRANT le besoin de relier la rive et le quai de la section « A »;

CONSIDÉRANT la proposition de QUAI/DOCK soumise aux membres du conseil ;

Considérant que la finalisation de l'installation des quais de la section « A » permet d'ajouter une section supplémentaire permettant d'ajouter 2 espaces supplémentaires;

Considérant que la Ville a déterminé que nous devrions procéder à l'achat de deux (2) emplacements de quai supplémentaires;

CONSIDÉRANT Que le coût d'achat de ces deux (2) nouveaux emplacements n'excède pas 4,816.60\$ excluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere acquiert une passerelle afin de relier la rive aux quais de la section « A »; et,

AUTORISER le directeur général à procéder à cet achat et d'effectuer le déboursé de pour la



somme de 4 816,60\$ plus les taxes de vente applicables.

ADOPTÉE

7.1.2 : Achat de bois

7.1.2 - RÉSOLUTION 2018-076 – Achat de bois pour la plateforme et trottoir des quais de la section A

Considérant qu'afin de compléter l'installation des quais de la section « A » il y a lieu d'aménager la construction d'une plateforme et d'un trottoir pour en permettre l'accès sécuritaire;

Considérant que le pin jaune traité écologique à une durabilité supérieure pour la construction d'ouvrage de quais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere procède à achat de bois de pin jaune de MF Bernard Inc. conformément à la soumission reçue;

Et

Que le coût d'achat de ces deux (2) nouveaux emplacements n'excède pas 3,046.53\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

7.2 Année d'option contrat collectif de collecte et transport

RÉSOLUTION 2018 - 077– Année d'option – contrat collectif de collecte et transport

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a redonné compétence aux municipalités de son territoire en matière de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC et la Ville de Barkmere ont conclu une entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la Ville, jusqu'à l'expiration du contrat actuellement en vigueur (résolution 2018-050);

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du présent contrat, ce dernier pourra être renouvelé aux mêmes termes et conditions pour une période additionnelle d'un an;

CONSIDÉRANT l'offre bonifiée de la firme RC Miller pour cette année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Michael Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere demande à la MRC des Laurentides d'exercer l'option de renouvellement d'un an au contrat avec Les Services RC Miller inc. pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles du territoire de la Ville.

ADOPTÉE

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du dernier conseil des maires

Le conseiller Marc Frédette fait rapport des activités de la dernière séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

8.2 Appui à PAFIO



RÉSOLUTION 2018-078 – Appui au mémoire de la MRC sur le PAFIO

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT que les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent 40% du territoire de la Ville de Barkmere et leur proximité des zones résidentielles;

CONSIDÉRANT que les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur la communauté et sur l'environnement naturel et visuel, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques environnementales d'aménagement forestier au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Michael Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Frédette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'au député d'Argenteuil.

ADOPTÉE

9. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 juillet 2018, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

Résolution 2018 - 079 – Levée de la séance

La séance est levée à 15h17

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Michael Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Martin Paul Gélinas, Directeur général et
secrétaire-trésorier